

CHAPITRE Ier DE LA LOI DU 2 MARS 1989

**Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée, par suite d'une modification de quotité ou d'une mise à jour<sup>1</sup>**

0. A adresser à :

- la société cotée visée
- Commission bancaire, financière et des assurances  
Contrôle de l'information et des marchés financiers  
A l'attention de M. G. Delaere  
Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES  
fax : +32(2)220.59.03 - e-mail : fmi.fin@cbfa.be

1. Nom de la société visée : DEXIA SA/NV

2. **Données relatives à la personne établissant la déclaration<sup>2</sup>** en qualité de déclarant intervenant pour son propre compte / ~~en qualité de déclarant intervenant pour le compte d'autrui<sup>3</sup> / comme mandataire<sup>4</sup>~~

a) *personne physique*

nom + prénom .....  
 adresse .....  
 .....  
 tél. (facultatif) .....

b) *personne morale*

forme juridique + dénomination Société anonyme - DEXIA  
 siège social 1, square de Meeûs, 1000 Bruxelles  
 tél. +32.2.213.57.42  
 fax +32.2.213.58.90  
 nom et qualité du signataire de la déclaration Xavier MICHEL  
 Mandataire

3. **Éléments constitutifs de la déclaration**

Remarque préliminaire

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes *séparément*, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3°, de l'A.R. du 10 mai 1989)<sup>5</sup> ;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).

<sup>1</sup> Ces notions sont définies respectivement à l'article 8, § 2 et l'article 8, § 4 de l'A.R. du 10 mai 1989.

<sup>2</sup> Biffer la(les) mention(s) inutile(s).

<sup>3</sup> C.à.d. lorsqu'un tiers détient des droits pour le compte d'une autre personne.

<sup>4</sup> Chaque fois qu'une personne tenue à déclaration désigne une autre personne pour s'acquitter de son obligation de déclaration.

<sup>5</sup> Sauf s'il s'agit de personnes physiques agissant de concert dont aucune ne possède un nombre de titres auquel sont attachés 5 % ou plus des droits de vote existants : celles-ci peuvent faire une déclaration commune, sans indication des détenteurs individuels (art. 2, § 3, alinéa 2, de la loi du 2 mars 1989).

Tableau I : données générales

Nom de la société visée	Dexia SA/NV
Droits détenus par/ <del>pour compte de</del> <sup>1</sup> (biffer la mention inutile)	Société anonyme Dexia, 1 Sqaure de Meeûs, 1000 Bruxelles
lié(e) à	Ses filiales belges et étrangères
agissant de concert avec	N.A.
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	11 mai 2005
Sources relatives au dénominateur	Dexia SA/NV

<sup>1</sup> Lorsqu'un tiers détient des droits pour compte d'autrui.

\* Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse. Pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

Tableau II : calcul de la quotité

	déclaration précédente		modification en + ou en - numérateur	nouvelle déclaration	
	numérateur	% <sup>2</sup>		numérateur	%
1. <b>Droits de vote effectifs</b> afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>représentatifs du capital</li> <li>non représentatifs du capital</li> </ul>	35.786.951	3,150%	- 34.687.491	1.099.460	0,101%
2. <b>Droits de vote futurs</b> , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> <li>droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de <b>titres à émettre</b>, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ conversion d'obligations</li> <li>◇ conversion de prêts</li> <li>◇ exercice de warrants</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul> </li> <li>droits et engagements à l'acquisition de <b>titres émis</b>, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ options</li> <li>◇ warrants portant sur des titres émis</li> <li>◇ engagements résultant d'un contrat</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul> </li> </ul>	0	0	0	0	0%
	242.500		0	242.500	
<b>Total</b>	36.029.451	3,033%	-34.687.491	1.341.960	0,117%
<u>Pour mention</u> Droits et engagements à la conversion en, à la souscription ou à l'acquisition de titres, assortis de clauses conditionnelles, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>conversion d'obligations</li> <li>exercice de warrants</li> <li>autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul>					
Pour les droits ou engagements desquels peuvent résulter des droits de vote futurs : délais ou périodes d'exercice (Type + délais/périodes)					

<sup>2</sup> Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

## 4. Description du dénominateur

<b>1. Droits de vote effectifs</b> afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	1.093.374.501
<b>2. Droits de vote futurs</b> , potentiels ou non, résultant de droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de <b>titres à émettre</b> , à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ conversion d'obligations</li> <li>◇ conversion de prêts</li> <li>◇ exercice de warrants</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul>	50.684.800
<b>Total</b>	<b>1.144.059.301</b>

## 5. Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)

a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :

N.A.

b. Nombre de titres acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

	nombre	mode d'acquisition
<b>1. Droits de vote effectifs</b> afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> <li>• représentatifs du capital</li> <li>• non représentatifs du capital</li> </ul>	N.A.	N.A.
<b>2. Droits de vote futurs</b> , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> <li>• droits et engagements à la conversion en ou à la souscription de <b>titres à émettre</b>, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ conversion d'obligations</li> <li>◇ conversion de prêts</li> <li>◇ exercice de warrants</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul> </li> <li>• droits et engagements à l'acquisition de <b>titres émis</b>, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> <li>◇ options</li> <li>◇ warrants portant sur des titres émis</li> <li>◇ engagements résultant d'un contrat</li> <li>◇ autres (à détailler le cas échéant)</li> </ul> </li> </ul>	N.A.	N.A.
	N.A.	N.A.

**6. Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration (facultatif)**

Fait le 13 mai 2005 à Bruxelles



Xavier MICHEL  
Mandataire

**Annexes à transmettre uniquement à la Commission bancaire, financière et des assurances** (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration.

- Extrait conforme de la résolution d'annulation d'actions propres par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia du 11 mai 2005.